

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Green Bond

ISIN	LU1683489246
Catégorie de parts	AN
Monnaie	EUR

un compartiment de Vontobel Fund

Ce fonds est géré par Vontobel Asset Management S.A., qui fait partie du Groupe Vontobel.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

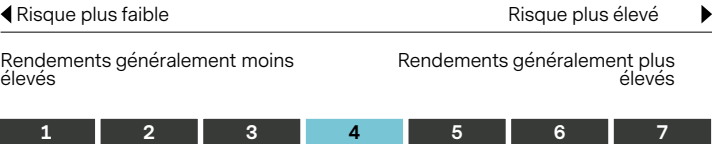
Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment à gestion active poursuit un objectif de placement durable consistant à investir dans des obligations vertes et cible des performances attrayantes. Il relève de l'article 9 du Règlement sur la publication d'informations sur la durabilité dans le secteur financier.

- Tout en respectant le principe de diversification du risque, le compartiment investit au moins 75% de ses actifs nets dans des instruments à revenu fixe qualifiés d'«obligations vertes» selon des normes internationales telles que les «Green Bond Principles» de l'International Capital Market Association (ICMA), y compris jusqu'à 10% dans des titres adossés à des actifs ou des créances hypothécaires et jusqu'à 25% dans des obligations convertibles et avec warrant d'emprunteurs publics et/ou privés. Il peut aussi détenir des liquidités.
- **Type d'approche:** le compartiment investit dans des obligations vertes – des titres dont la performance sert à financer ou refinancer des projets nouveaux et/ou existants conformes aux objectifs d'atténuation du changement climatique et de protection de l'environnement (p. ex. énergie solaire, efficacité énergétique des processus industriels ou promotion des transports publics). Le compartiment utilise l'indice de référence Bloomberg MSCI Green Bond Index (EUR hedged) comme univers. Il investit aussi dans des obligations durables et/ou sociales sur la base des «Sustainability Bond Guidelines» ou des «Social Bond Principles». Il peut aussi

- investir dans des émetteurs dont les produits, services ou technologies visent à satisfaire des objectifs d'investissement durable comme l'efficacité énergétique, la protection environnementale et l'accès à la santé. **Seuil:** Les critères de sélection basés sur la durabilité s'appliquent à au moins 90% des titres du compartiment. Tous les indicateurs importants relatifs au secteur économique sont utilisés pour filtrer les placements considérés comme durables. **Principales limites méthodologiques:** incohérence potentielle, inexactitude ou indisponibilité des données ESG fournies par des prestataires tiers. **De plus amples détails à ce sujet sont disponibles dans le prospectus.**
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et pour atteindre l'objectif d'investissement.
 - Le compartiment est géré par rapport à un indice de référence. Le gestionnaire dispose d'une liberté totale dans le cadre des limites de placement prédéfinies.
 - Les revenus peuvent être distribués annuellement.
 - L'achat et la vente de titres s'accompagnent de frais de transaction payables en sus des frais indiqués.
 - Rachat d'actions: quotidiennement lorsque les banques sont ouvertes au Luxembourg (cf. prospectus pour détails et exceptions).
 - Les parts AN sont réservées à certains investisseurs spécifiques et ne donnent lieu à aucun rabais ou rétrocession. Voir le prospectus pour obtenir de plus amples détails.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur ci-dessus ne mesure pas le risque d'une possible perte de capital, mais représente les fluctuations de valeur passées du compartiment.

- La catégorie de parts est classée dans cette catégorie car le prix de ses parts peut fluctuer modérément en raison de la politique d'investissement mise en œuvre.
- Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du futur profil de risque du compartiment.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.
- La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Lors du classement d'une catégorie de parts du compartiment dans

- une catégorie de risque, il peut arriver que tous les risques ne soient pas pris en compte. Cela concerne par exemple les risques liés à des événements de marché exceptionnels, des erreurs opérationnelles ou encore des événements juridiques et politiques. Une présentation détaillée des risques est fournie au chapitre «Notice regarding special risks» de la partie générale (General Part) du prospectus. Les risques suivants n'ont pas d'influence directe sur ce classement, mais peuvent néanmoins être importants:
- Les qualités de crédit faibles comportent un risque plus élevé que l'émetteur n'honore pas ses obligations. La valeur du placement peut baisser si la note de crédit de l'émetteur se dégrade.
 - Les produits dérivés s'accompagnent souvent de risques d'évaluation et opérationnels et d'un effet de levier, lequel amplifie les gains, mais aussi les pertes. Les produits dérivés de gré à gré encourent les risques de contrepartie correspondants.
 - Les titres adossés à des actifs ou des créances hypothécaires (ABS/ MBS) ainsi que leurs créances sous-jacentes sont souvent opaques. Le compartiment peut en outre être exposé à un risque de crédit et/ ou de remboursement anticipé accru.
 - Le compartiment intègre aussi des critères de durabilité dans son processus d'investissement. La performance du compartiment peut par conséquent être supérieure ou inférieure à celle d'un portefeuille géré de façon traditionnelle.

Frais

Les commissions sont utilisées pour couvrir les frais courants du fonds. Ces derniers comprennent les frais d'administration, de commercialisation et de distribution du fonds. Les frais encourus réduisent le rendement.

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS VOTRE INVESTISSEMENT

Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	0.30%
Commission de conversion	1.00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

FRAIS APPLIQUÉS AU FONDS SUR UN AN

Frais courants	0.49%
----------------	-------

FRAIS APPLIQUÉS AU FONDS DANS CERTAINES CONDITIONS PRÉCISES

Commission de performance

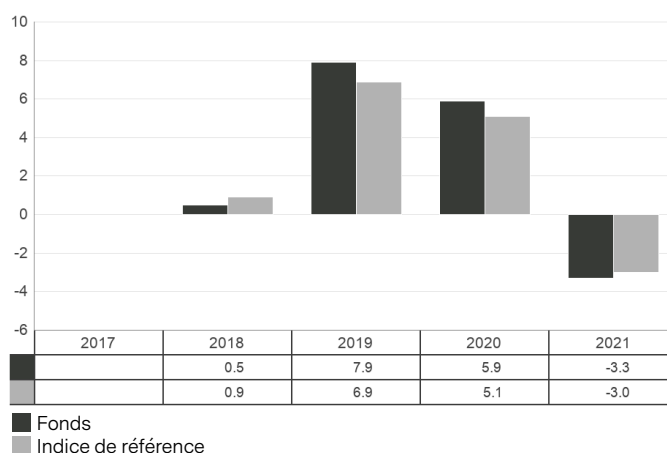
Aucune

Performances passées

Le graphique présente la performance passée sur la base d'années civiles entières. Les frais ponctuels ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance.

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- La performance de la catégorie de parts a été calculée en tenant compte des frais courants, mais pas des frais ponctuels.
- Pour cette catégorie de parts, des parts ont été émises la première fois en 2017. Le compartiment a été lancé en 1991.
- **La politique d'investissement a été sensiblement modifiée le 9 mars 2021. La performance obtenue avant cette date a donc été générée dans des conditions qui ne s'appliquent plus.**
- Le compartiment utilise l'indice de référence Bloomberg MSCI Green Bond Index (EUR hedged).
- La performance passée du fonds est indiquée dans la monnaie de la catégorie de parts (EUR).

Rendement en %



Informations pratiques

- La banque dépositaire du fonds est RBC Investor Services Bank S.A.
- Le prospectus, les derniers rapports semestriel et annuel, les prix des parts ainsi que d'autres informations pratiques sur le fonds sont disponibles gratuitement en allemand et en anglais sous www.vontobel.com/AM.
- Pour obtenir ces informations, vous pouvez également vous adresser à Vontobel Asset Management S.A., 18, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
- Le fonds est régi par le droit fiscal luxembourgeois, ce qui, selon votre domicile, peut avoir une influence sur votre placement dans le fonds. Pour plus de précisions, veuillez vous adresser à votre conseiller fiscal.
- Des informations concernant la politique de rémunération en vigueur, y compris une description du calcul de la rémunération et

des avantages ainsi que l'identité des personnes responsables de la détermination de la rémunération et des avantages, sont disponibles sous www.vontobel.com/AM/remuneration-policy.pdf et peuvent être obtenues gratuitement en version papier sur simple demande.

- Ce compartiment fait partie d'un fonds à compartiments multiples. Les différents compartiments ne répondent pas les uns des autres. Pour les investisseurs de ce compartiment, seuls les gains et les pertes de ce dernier sont déterminants. Sauf indication contraire dans la partie spéciale (Special Part) du prospectus, chaque détenteur de parts peut demander la conversion de tout ou partie de ses parts conformément au chapitre «Conversion of shares».
- La responsabilité de Vontobel Asset Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.